



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 33002

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la fermeture du bloc opératoire de l'Institut national des invalides. Ce service devrait en effet être délocalisé vers les hôpitaux parisiens d'instruction des armées. Or la Fédération nationale des plus grands invalides de guerre signale les difficultés rencontrées par les utilisateurs qui n'ont plus de soins adaptés à leur handicap. Par ailleurs, cette décision aurait été prise sans consultation. Aussi, il lui demande s'il envisage et comment il entend permettre à l'Institution nationale des Invalides de redevenir, pour le plus grand bien du monde combattant et pour celui du monde extérieur, le pôle d'excellence qu'il a longtemps été afin que les grands blessés puissent continuer de recevoir la qualité des soins médicaux qui leurs sont dus.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33002

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8926

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)